



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-271

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2025-10-07-00004 - ARRETE N°

2025-DOMS-CISAAP-MAS-TSA-TND-28-140?? Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social pour la création d'une unité de 12 places de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) pour adultes TSA ou autres TND dans le département de l'Eure-et-Loir, en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. (3 pages)

Page 3

## **ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /**

R24-2025-10-01-00001 - 2025\_DG\_DS\_0003 décision portant délégation de signature - directeur de l'offre médico-social (4 pages)

Page 7

## **ARS du Centre - Val de Loire - Délégation Départementale du Loiret /**

R24-2025-10-07-00003 - 2025-DD45-OSMS-0045 RAA (2 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-10-07-00004

ARRETE N°

2025-DOMS-CISAAP-MAS-TSA-TND-28-140

Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social pour la création d'une unité de 12 places de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) pour adultes TSA ou autres TND dans le département de l'Eure-et-Loir, en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social pour la création d'une unité de 12 places de Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) pour adultes TSA ou autres TND dans le département de l'Eure-et-Loir, en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La directrice générale de l'agence régionale de santé,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles

**VU** le décret n° 2020-147 du 21 février 2020 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2025-DG-DS-0001 en date du 8 juillet 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

**VU** l'arrêté du 21 août 2025 portant modification de la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social (CISAAP) pour la période 2025-2028 sur les projets autorisés en application des articles L.313-3 (b) et R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Dans le cadre de la procédure de l'appel à projets pour la création d'une unité de 12 places de Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) pour adultes TSA ou autres TND dans le département de l'Eure-et-Loir, et en application du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social avec **voix consultative** sont :

### **2 personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de cet appel à projet**

- Monsieur Thomas BOURDET, Directeur de la MDA 28
- Monsieur Tony ODIOT, Directeur de l'EAM Maison Saint-Fulbert (Ordre de Malte)

### **(au plus) 2 représentants d'usagers spécialement concernés par cet appel à projet**

- Madame Martine VANDERMEERSCH, Présidente de la Fédération Autisme Centre - Autisme 28
- Monsieur Yannick BERNIER, Président de l'ADAPEI 28

### **(au plus) 4 personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en qualité d'experts dans le domaine de cet appel à projet**

- Monsieur Julien OLLIVIER, Gestionnaire administratif et budgétaire à la Direction de l'offre médico-sociale (DOMS) de l'ARS Centre-Val de Loire
- Docteur Brigitte VIALE, Conseillère médicale à la Direction de l'offre médico-sociale (DOMS) de l'ARS Centre-Val de Loire

**ARTICLE 2** : Le mandat de ces membres court uniquement sur la durée de la procédure de l'appel à projet concernant la création d'une unité de 12 places de MAS pour adultes TSA ou autres TND dans le département de l'Eure-et-Loir.

**ARTICLE 3** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de Madame La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 07 octobre 2025,

La Directrice générale de l'agence régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

N° 2025-DOMS-CISAAP-MAS-TSA-TND-28-140 enregistré le 07 octobre 2025

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2025-10-01-00001

2025\_DG\_DS\_0003 décision portant délégation  
de signature - directeur de l'offre médico-social

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L. 1432-2 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de la défense ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire du 28 février 2022 ;

**VU** le contrat de travail signé le 22 septembre 2025 portant recrutement de Monsieur Eric VAN WASSENHOVE, au poste de Directeur de l'offre médico-sociale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

## **DECIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant.

ARTICLE 2 : Délégation de signature permanente est donnée à :

- Madame Sabine DUPONT, en tant que directrice de l'offre sanitaire, à effet de signer les arrêtés et avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs aux délégations des crédits aux établissements sanitaires, les affectations des parcours de consolidation des compétences et les autorisations, d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), les arrêtés de dotation sanitaires, les arrêtés mensuels de valorisation d'activité, les arrêtés de dégel, les arrêtés de coefficient, les avenants CPOM financiers, les arrêtés de tarifs nationaux journaliers de prestation, les conventions/décisions attributives/arrêtés FIR, les ordres de paiement FIR, les contrats incitatifs des professionnels libéraux et les ordres de paiement correspondants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine DUPONT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Cédric MARECHAL, directeur adjoint de l'offre sanitaire.

- Madame Anne BENCTEUX, conseillère pédagogique et technique, à effet de signer tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement des instituts de formation.
- Monsieur Eric VAN WASSENHOVE, en tant que directeur de l'offre médico-sociale, à effet de signer les actes et décisions relatifs aux procédures budgétaires contradictoires et à la fixation du forfait ou de la dotation globale de soins des ESMS pour personnes âgées, en situation de handicap et en difficultés spécifiques, les réponses aux demandes de casier judiciaire, les courriers afférant au contrôle de légalité, les conventions/décisions attributives/arrêtés FIR et ordre de paiement ou attestations de service fait FIR, les ordres de paiement PAI, les courriers de validation des plans pluriannuels d'investissement, les notifications/conventions/avenants ESMS numérique, les courriers de communication ESMS numérique, les attestations de paiement ESMS numérique et les conventions/avenants concernant les dispositifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric VAN WASSENHOVE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Madame Angélique MASI, responsable du département en charge du financement de l'autonomie et de la régulation de l'offre.

- Monsieur Matthieu LEMARCHAND, en tant que directeur de la stratégie, à effet de signer les actes et décisions relatifs aux procédures d'inspection.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu LEMARCHAND, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Madame Clémence CHARRAS, adjointe au directeur et responsable du département pilotage et innovation.

- Monsieur Jean-Christophe COMBOROURE, en tant que directeur de la santé publique et environnementale à effet de signer les actes et décisions relatifs aux procédures administratives et budgétaires relatives aux personnes en difficultés spécifiques, les conventions/décisions attributives FIR, les ordres de paiement FIR, les avis sanitaires dans le cadre la procédure règlementaire de l'évaluation environnementale, les habilitation des organismes délivrant la formation aux conditions d'hygiène et de salubrité, les certifications des professionnels relatives à l'activité de tatouage, piercing corporel et maquillage permanent.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe COMBOROURE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Madame Aurélie THOUET, adjointe au directeur et responsable du département veille et sécurité sanitaires.

ARTICLE 3: Délégation de signature pour les domaines relevant des soins psychiatriques sans consentement à effet de signer tout document relatif à l'instruction et au suivi des procédures des soins psychiatriques sans consentement, est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clara DE BORT, à :

- Monsieur Jean-Christophe COMBOROURE, directeur de la santé publique et environnementale,
- Madame Aurélie THOUET, adjointe au directeur de la santé publique et environnementale et responsable du département veille et sécurité sanitaires,
- Monsieur Clément RISTORI, responsable du département Droits et libertés individuelles,
- Madame Marie HALLEZ, adjointe au responsable du département Droits et libertés individuelles.

ARTICLE 4: Lorsqu'elles sont en position d'astreinte de direction, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clara de BORT, directrice générale, ou de Monsieur Bertrand MOULIN, directeur général adjoint, les actes sous condition que ceux-ci soient urgents et strictement nécessaires à la résolution d'une difficulté survenue pendant cette période d'astreinte :

- Madame Anne BENCTEUX
- Madame Emmanuelle BURGEI
- Madame Clémence CHARRAS
- Monsieur Jean-Christophe COMBOROURE
- Madame Charlotte DENIS-STERM
- Madame Sabine DUPONT
- Monsieur Julien GUILLAUME
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND
- Madame Sandrine LUCAS

- Monsieur Cédric MARECHAL
- Madame Angélique MASI
- Madame Estel QUERAL
- Madame Myriam RAUX
- Monsieur Clément RISTORI
- Madame Aurélie THOUET
- Monsieur Eric VAN WASSENHOVE

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision N° 2025-DG-DS-0001 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 8 juillet 2025.

ARTICLE 6 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> octobre 2025  
La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2025-DG-DS-0003 enregistrée le 8 octobre 2025

ARS du Centre - Val de Loire - Délégation  
Départementale du Loiret

R24-2025-10-07-00003

2025-DD45-OSMS-0045 RAA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

ARRETE N° 2025-DD45-OSMS- 0045  
modifiant la composition nominative du conseil de surveillance  
du Centre hospitalier Pierre D ezarnaulds de Gien, dans le Loiret

La Directrice g n rale de l'Agence r gionale de sant  Centre-Val de Loire

**VU** le code de la sant  publique, notamment les articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1   R.6143-16 ;

**VU** le d cret n 2010-336 du 31 mars 2010 portant cr ation des Agences r gionales de sant  ;

**VU** le d cret n  2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des  tablissements publics de sant  ;

**VU** le d cret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de Bort en tant que Directrice g n rale de l'Agence r gionale de sant  Centre Val de Loire   compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la d cision n 2024-DG-DS45-0002 du 7 mai 2024, portant d l gation de signature   la Directrice d partementale de l'Agence r gionale de sant  du Loiret ;

**VU** l'arr t  n 2021-DD45-OSMS-0033 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier Pierre D ezarnaulds de Gien dans le Loiret en date du 9 ao t 2021 ;

**CONSIDERANT** la d mission de **Madame Andr e BRAGUE**, en tant que repr sentante d sign e par les organisations syndicales ;

**CONSIDERANT** la d signation de **Madame Yolaine CHAVALIER**, en tant que repr sentante d sign e par les organisations syndicales ;

**CONSIDERANT** la d mission de **Madame Chantal GUILLET-MAIO**, en tant que repr sentante de la commission de soins infirmiers, de r ducation et m dico-techniques (CSIRMT) ;

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'article 1 de l'arrêté n° 2023-DD45-OSMS-0010 du 9 mai 2023 est modifié comme suit concernant : Madame Yolaine CHAVALIER membre du Conseil de Surveillance avec voix délibérative.

ARTICLE 2 : Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance sont exercées à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- Gracieux auprès de la Direction Générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par le site informatique Télérecours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Le Directeur délégué du Centre hospitalier Pierre Dézarnaulds de Gien, la Directrice générale et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 7 octobre 2025  
Pour la Directrice générale  
la Directrice départementale du Loiret  
Signé : Catherine FAYET